

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES NC - 40 - 30/5 - 30/4

A l'exception des règles édictées ci-dessous, les championnats sont régis par les règlements administratifs et sportifs FFT de la saison en cours. (Articles 88 à 114).

Préambule

La Commission Seniors arrête pour chaque épreuve la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

1. Liste des divisions

Championnat féminin :

1^{ère} Division

Championnat masculin :

1^{ère} Division

2. Organisation générale et calendrier

La commission Seniors est responsable de l'organisation du championnat.

La commission des conflits sportifs de la Ligue des Hauts-de-France gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant
- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la « fiche d'observation ou de décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la Commission des conflits sportifs de la Ligue et au Président de la Commission Seniors du Comité

Afin de maintenir le nombre d'équipes requis par division, le nombre de montées et de descentes sera ajusté lors de la constitution du championnat par la commission Seniors, en privilégiant le maintien dans la division considérée.

Calendrier :

Calendrier :

Date des rencontres : 1^{er} et 8 février, 8, 15 et 22 mars – Phase Finale : 29 mars , 6 et 12 Avril

Ces informations vous permettront, si votre club ne possède pas de courts couverts, de réserver dès à présent les terrains couverts d'un club voisin ou bien des installations de type "salle omnisports".

Les jours des rencontres peuvent différer avec l'accord des capitaines d'équipes en évitant les reports et en privilégiant une date avancée.

3. Engagement des équipes

a) Inscription

L'inscription des équipes et la saisie de la composition de l'équipe se fait via l'application ADOC avant le **15/12/2025**.

Le droit d'engagement à régler par équipe est de 43 €.

A défaut de communication de cette liste, les joueurs participant à la première rencontre du championnat deviendront automatiquement les joueurs titulaires sur la liste officielle de l'équipe.

Limitation à 2 équipes départementales par terrain couvert

b) Composition des équipes

Ce championnat est réservé aux joueurs et joueuses Non Classé(e)s, 40, 30/5 et 30/4.

Les catégories suivantes sont acceptées : Jeunes (à partir de 15 ans), Seniors et Seniors +.

L'équipe est composée de 2 joueurs ou joueuses minimum. (4 au maximum)

L'entente entre 2 clubs est possible, un joueur (euse) d'un club voisin peut faire partie de l'équipe. Dans ce cas, la feuille de match devra être envoyée par mail au secrétariat du CDOT pour être saisie : secad.oise@fft.fr

Les joueurs des simples peuvent jouer en double.

Le classement pris en compte pour la saisie des joueurs dans ADOC est le classement en cours à la date de saisie de la fiche équipe soit au 15/12/ 2025

Un ou plusieurs remplaçants peuvent intégrer l'équipe, à condition d'avoir un classement **entre NC et 30/4 au jour de la rencontre.**

Les joueurs inscrits dans la composition d'une équipe sont titulaires de l'équipe et ne peuvent jouer dans une équipe inférieure.

Tout joueur participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure.

c) Entente de clubs

Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Toute demande d'entente doit être soumise à l'accord préalable de la commission Seniors. Les ententes de club sont possibles dans toutes les divisions.

4. Règle de qualification des joueurs

a) Délai de qualification

Un joueur pourra participer à l'épreuve à la condition qu'il soit inscrit sur la fiche équipe à la date limite d'inscription et **licencié même si son classement évolue OU** qu'il soit licencié la veille de la rencontre à laquelle il participe et que son classement soit entre NC et 30/4 le jour de la rencontre.

c) Participation

Joueur non UE : un seul joueur hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.
Un joueur ayant le statut « ND » (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de son club.

Un joueur ayant le statut « non Equipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

d) Changement de club

Au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT.

5. La rencontre

a) Horaire des rencontres

Horaires des rencontres : Messieurs à 9h00 | Dames à 14h00

Le rendez-vous des équipes est fixé 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre.

Ces horaires peuvent être modifiés, en cas d'accord écrit des 2 capitaines.

b) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée », à jour à la date de la rencontre.
- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun des joueurs.

Les capitaines doivent obligatoirement s'échanger avant la rencontre la fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs de simple et de double, ainsi que les noms du capitaine et du capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la feuille de match avant le début des premières parties de la rencontre.

c) Terrains et balles

Pour participer au Championnat de printemps, le club "recevant" doit être en mesure de mettre à la disposition de chaque équipe, **1 court couvert**.

Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

d) Juge-arbitre/ Club d'accueil

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre. Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

e) Ordre des parties et format

Les rencontres se jouent en 2 simples et 1 double dans l'ordre suivant :

Simple 2 – Simple 1 – Double

Les simples sont joués en Format 2 : au meilleur des 3 manches avec application du jeu décisif à 6 partout dans chaque manche, le 3^{ème} set est remplacé par un super tie-break en 10 points.

Le double est joué en Format 4 : Application du No-Ad (point décisif à 40A dans les 2 premiers sets) et 3^{ème} set remplacé par un super tie-break en 10 points

Chaque match vaut 1 point.

f) Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club

En cas d'absence d'un joueur, les joueurs d'une équipe inférieure ou des joueurs n'étant pas inscrits dans une équipe peuvent monter dans une équipe supérieure à la condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du dernier joueur de la liste le jour de la rencontre et que sa licence ait été validé la veille de la journée de championnat. Il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes équipes d'un club.

En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs dans 2 équipes différentes, sur le même week-end (ou week-end + jour férié consécutif), y compris lorsque ces 2 équipes auraient dû jouer le même week-end et qu'une rencontre a été avancée.

g) Classement des joueurs

L'ordre des joueurs au sein de l'équipe peut évoluer suite à la publication d'un classement mensuel.

h) Le capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

i) Report ou interruption d'une rencontre

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

En cas de reprise des rencontres et si plusieurs équipes du club reçoivent, c'est toujours l'équipe qui évolue dans la division la plus élevée qui est prioritaire.

D'un commun accord, les rencontres peuvent être avancées. Le club visité en informera la commission Seniors ou le secrétariat : secad.oise@fft.fr.

La seule raison d'un report d'une rencontre doit être l'impossibilité de jouer pour cause d'intempéries, et avec l'accord du Président de la commission Seniors. En cas d'intempéries avérées :

- Lorsque l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, la commission décidera du report ou non de la rencontre et fixera la nouvelle date.
- Lorsque l'équipe visiteuse s'est effectivement déplacée, elle recevra pour la rencontre reportée.

Le club visité doit obligatoirement contacter le club visiteur au minimum 10 jours avant la date de la rencontre.

Aussi, pour toute demande de report « **à titre exceptionnel** », celui-ci ne peut avoir lieu qu'après entente entre les deux capitaines et avec l'accord de la commission seniors. Il doit être programmé avant la dernière journée de championnat. Si aucun accord n'est trouvé entre les 2 clubs, la décision sera soumise à l'appréciation de la commission des litiges.

➤ Report des Rencontres :

Aucun report ne sera accepté

j) Forfait et disqualification

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse.

Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas.

Une équipe disqualifiée 2 fois ou ayant fait 2 fois forfait ou étant disqualifiée 1 fois et ayant fait forfait 1 fois, est automatiquement forfait général.

6. Résultats des rencontres et classement

a) Saisie des résultats

La feuille de match papier est renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie. Ce document sera utile en cas de litige

A l'issue de l'épreuve, le Juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs dans TEN'UP. Elle doit être impérativement effectuée **dans les 48 heures** qui suivent la rencontre.

En cas de non saisie de la feuille de match dans les 48 heures, une amende de 50€ sera appliquée au club d'accueil.

b) Classement de la poule

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre ;
- 2 points à l'équipe en cas de résultat nul ;
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;
- Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée ;
- Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait

c) Score forfaitaire

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

d) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre).

En cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes ;

Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes.

Lorsque des équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées.

e) Phase Finale

Seules les équipes classées 1^{ère} participent aux phases finales

Les horaires des rencontres de la phase finale sont identiques aux horaires de la phase préliminaire.

La participation aux interpoules est interdite aux joueurs dont le classement est supérieur aux 4 meilleurs joueurs de l'équipe ayant effectivement participé à la phase de poule.